

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 171/01

ÉFAI – 010450 – ASA 21/029/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

INDONÉSIE

Martinus Daisiwa, 21 ans

Londres, le 12 juillet 2001

Martinus Daisiwa a été torturé puis blessé par balle à la jambe par la police dans la province de Papouasie (anciennement désignée sous le nom d'Irian Jaya). Il est actuellement à l'hôpital, apparemment menotté à son lit, et il est à craindre qu'il ne soit de nouveau soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Il n'a été inculpé d'aucune infraction.

Une trentaine de membres de la *Brigade Mobil (Brimob, brigade de police mobile)* se sont rendus au village de Sanoba, dans le sous-district de Nabire, situé dans le district de Paniai, dans la soirée du 9 juillet. Ils étaient à la recherche de membres du groupe armé indépendantiste papou *Tentara Pembebasan Nasional (TPN, Armée de libération nationale)*. Ils ont ouvert le feu sur une maison où ils pensaient qu'un membre de la TPN était caché. Lorsqu'ils ont découvert que les habitants s'étaient déjà enfuis, ils ont apparemment incendié l'habitation, ainsi que du matériel de pêche appartenant aux villageois, et ont appréhendé Martinus Daisiwa ainsi que deux autres pêcheurs, Gasper Aronggear et Willem Koromat.

Les trois hommes ont été torturés par la *Brimob* avant d'être emmenés au *Polres* (siège de la police) de Nabire. Gasper Aronggear et Willem Koromat ont été relâchés le lendemain. Selon des témoins, le premier avait le visage tuméfié, une oreille déchirée et une dent en moins, tandis que le second présentait des éraflures et des ecchymoses. Une femme de soixante-dix ans arrêtée en leur compagnie a apparemment été libérée indemne.

Des policiers ont reconduit Martinus Daisiwa au village le 11 juillet. Il était apparemment blessé à la tête. Ils l'ont contraint à reconnaître que des armes appartenant à la TPN étaient dissimulées dans la région, et lui ont dit de prendre la tête du groupe dans les bois pour les conduire à cette cache. Alors qu'il précédait les policiers, il a été blessé par balle à la jambe gauche. Il se trouve actuellement à l'hôpital général de Nabire, où un observateur local chargé de surveiller la situation des droits humains a pu lui rendre visite. Il est apparemment menotté à son lit, et il est à craindre qu'il ne soit de nouveau soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements par la police.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, la position des autorités indonésiennes vis-à-vis du mouvement indépendantiste papou n'a cessé de se durcir. Les violations des droits humains se sont multipliées dans cette province, où des personnes qui revendiquent l'indépendance de ce territoire – pacifiquement ou par les armes – sont victimes d'homicides illégaux, de « disparitions », d'actes de torture ainsi que de mesures arbitraires d'arrestation et de détention.

D'après les informations recueillies, à la fin du mois de juin, les forces de sécurité indonésiennes ont lancé des opérations dans plusieurs districts de Papouasie dans le but de capturer des membres de la TPN. Elles ont commis des violations des droits humains dans le cadre de ces interventions, et il semble que des habitants de la région aient abandonné leur foyer. La TPN s'est également rendue coupable d'exactions.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Martinus Daisiwa a été torturé puis blessé par balle alors qu'il se trouvait aux mains de la police ;
- déclarez-vous inquiet d'apprendre qu'il est actuellement menotté à son lit d'hôpital, et exhortez les autorités à veiller à ce que ces entraves lui soient retirées, et à ce qu'il ne soit plus soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- appelez les autorités à libérer cet homme immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;
- soulignez que s'il est traduit en justice, aucune déclaration obtenue sous la torture ne pourra être retenue à titre de preuve contre lui ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les circonstances dans lesquelles Martinus Daisiwa a été blessé par balle, ainsi que sur les allégations selon lesquelles cet homme, Gasper Aronggear et Willem Koromat ont été torturés, et que les responsables présumés soient traduits devant des tribunaux civils, dans le cadre de procès conformes aux normes internationales d'équité.

**APPELS À :**

**Chef de la police de Papouasie :**

Brig. Gen. Made Mangku Pastika  
Jl. Sam Ratulangie N°8  
Jayapura, Papua (Irian Jaya)  
Indonésie

**Fax :** + 62 967 33763 / 967 531717

**Formule d'appel :** *Dear Brigadier General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

**Chef de la police nationale :**

Kalpori, Markas Besar Kepolisian RI  
Jl. Trunojoyo 3, Kebayoran Baru  
Jakarta Selatan  
Indonésie

**Fax :** + 62 21 7201402

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**COPIES À :**

**Ministre de la Justice et des Droits humains :**

Mahfud  
Menteri Kehakiman  
Jl. H.R. Rasuna Said Kav. 6-7  
Kuningan, Jakarta Selatan  
Indonésie

**Fax :** + 62 21 525 3095 / 310 4149 / 522 5036

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 23 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*